

mon conseiller INVESTIA



Bruno Grenier

brunogrenier@financier.com



390, boulevard Charest Est
Bur. 301
Québec (Québec) G1K 3H4
Tél. : 418 529-2442
Téléco. : 418 529-4737

Comment puis-je récupérer mes droits de cotisation REER inutilisés?

Pour répondre à cette question qui m'est souvent posée, voici une stratégie qui vous permettra d'atteindre cet objectif. Celle-ci combine l'utilisation d'un prêt REER et le réinvestissement des économies d'impôt dans vos fonds mutuels.

L'idée de départ est de souscrire un prêt, par exemple 20 000 \$ dans un portefeuille de fonds communs de placement, afin de cotiser à votre REER et de réinvestir les économies d'impôt

pendant les 5 années qui suivent. Le remboursement de votre prêt vous coûtera, sur une période de 60 mois, à un taux de 6 %, 386,66 \$ par mois pour un total de 23 199,36 \$.

Le tableau suivant montre l'évolution de la valeur des investissements d'une personne qui a un revenu de 55 000 \$ (taux marginal d'imposition de 38,4 %) et qui réalise un rendement de 6 % sur son portefeuille.

Investissement initial	Économie d'impôt réinvestie	Valeur en début d'année	Valeur fin d'année
20 000 \$	7 680,00 \$	20 000,00 \$	21 200,00 \$
	2 949,12 \$	28 880,00 \$	30 612,80 \$
	1 132,46 \$	33 561,92 \$	35 575,64 \$
	434,87 \$	36 708,10 \$	38 910,58 \$
	166,99 \$	39 345,45 \$	41 706,18 \$
		41 873,16 \$	44 385,55 \$

Une personne qui aurait choisi d'investir mensuellement le même montant de 386,66 \$, pendant 5 ans avec un rendement équivalent, aurait accumulé un montant de 26 977,28 \$. La stratégie précédente présente donc un avantage de 17 408,27 \$. Évidemment, le taux de rendement obtenu tient compte d'un investissement dans un fonds commun de placement conservateur. Mais cette stratégie s'applique peu importe que vous investissiez dans un fonds mutuel d'actions, un fonds mutuel d'obligations ou simplement dans un fonds diversifié.

Il y a des risques liés à un emprunt pour l'achat de titres. Bien vouloir contacter votre représentant Investia pour plus de détails.

L'assurance crédit

Avant d'accepter toutes les offres de protection d'assurance vie sur vos différents prêts, une alternative novatrice conçue par l'Industrielle Alliance vous est proposée : Multiterme.

L'assurance crédit Multiterme offre un éventail de caractéristiques exclusives et avantageuses qui se distinguent de celles des assurances crédit conventionnelles. Elle permet de couvrir toutes les formes de crédit possibles (prêt personnel, marge de crédit, hypothécaire, commercial sans preuve de prêt...). Regroupées en une seule, ces protections protégeront votre famille ou vos associés. Multiterme

peut aussi être complémentaire à l'assurance crédit hypothécaire.

Cette assurance permet une protection personnalisée et flexible grâce au terme temporaire allant de 10 ans à 30 ans. Elle offre deux types de capital assuré, soit uniforme pour la durée du terme choisi ou prévoyant un capital décroissant jusqu'à concurrence de 50 % du solde initial. Dans les deux cas, la prime est fixe et garantie pour la durée du terme choisi.

L'avantage de ce type de protection est le droit de transformation en assurance permanente avant

l'âge de 65 ans, et ce, sans preuve d'assurabilité.

Si votre besoin de protection excède le terme choisi, une protection basée sur un taux renouvelable annuellement prolongera la couverture.

Elle offre également une option d'assurance invalidité avec preuve de prêt et des garanties complémentaires.

N'hésitez pas à nous demander une révision de votre portefeuille d'assurance. Nous établirons alors la meilleure combinaison de protection (permanente, temporaire, crédit, invalidité...) personnalisée.

L'objectif : toujours livrer un rendement positif sur une période de 1 an et plus

C'est ce mandat qu'a donné IA Clarington à Pierre Bernard, en lui confiant la gestion du Fonds IA Clarington à revenu de dividendes, en janvier 1999. Membre de l'équipe de gestion des actions canadiennes et du comité responsable de la répartition de l'actif de l'Industrielle Alliance, Gestion de placements, M. Bernard compte près de 20 ans d'expérience dans la gestion de portefeuilles d'actions.

À titre de gestionnaire du Fonds IA Clarington à revenu de dividendes, M. Bernard accorde une attention toute particulière à la préservation du capital. Pour ce faire, il s'est doté d'une politique rigoureuse d'investissement qui cible les sociétés affichant d'excellentes caractéristiques fondamentales. Plus précisément, chaque titre dans lequel le Fonds est investi doit posséder d'excellents antécédents en matière de profits et payer un dividende.

Au delà des caractéristiques fondamentales d'une société, deux critères de sélection guident M. Bernard dans ses choix d'investissement. Avant d'investir dans un titre, il s'assure que le dividende versé par la société soit supérieur à 2 %. De plus, le cours boursier ou, si vous préférez, le prix payé, doit être inférieur à 15 fois les bénéfices de la société pour l'année en cours et aux prévisions de bénéfice pour les deux prochaines années. Dans le même ordre d'idée, lorsque le prix d'un titre passe à plus de 15 fois les bénéfices, celui-ci est vendu.

Cette façon de faire a amené le gestionnaire à constituer un fonds commun de placement composé d'un nombre restreint de titres. Son objectif est de maintenir dans le Fonds IA Clarington à revenu de dividendes un maximum d'au plus 40 titres. Le Fonds compte présentement 39 titres, soit 30 titres boursiers et

9 titres (parts) de fiducie de revenu. Fait à noter, le portefeuille actuel ne comporte aucun titre du secteur des technologies de l'information. Toutes ces caractéristiques permettent à M. Bernard d'assurer la gestion du portefeuille tout en conservant un faible volume de transactions, ce qui permet de maintenir les frais de gestion le plus bas possible.

Cette politique de placement a permis à M. Bernard d'obtenir, au cours des dernières années, d'excellents résultats. En effet, depuis l'an 2000, qui est en fait la première année complète où M. Bernard a été responsable de la gestion du Fonds, le rendement n'a jamais été négatif pour la période du 1^{er} janvier au 31 décembre. Compte tenu des nombreux soubresauts qu'ont connus les marchés boursiers au début des années 2000, ces résultats s'avèrent tout à fait remarquables.

Rendement par année civile

Période couverte par le gestionnaire actuel												
1995	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007*
17 %	36,2 %	21 %	-5,4 %	-8,8 %	20,6 %	13 %	4,6 %	19 %	15,9 %	14,7 %	10,5 %	5,8 %

* Donnée au 31 juillet.

Rendement annualisé en date du 31 juillet 2007

1 mois	3 mois	6 mois	1 an	2 ans	3 ans	5 ans	10 ans	Depuis le début
-1,1 %	0,1 %	4,5 %	12,2 %	10,4 %	14 %	13,3 %	8,9 %	12,3 %

Source : Paltrak

À la lumière des résultats obtenus par M. Bernard, et ce, tout particulièrement pour la période de 2000 à 2003, nous pouvons dire qu'il a atteint son objectif.

Des commissions, des commissions de suivi, des frais et dépenses de gestion peuvent être exigés pour les placements dans des fonds communs de placement. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués correspondent au total des rendements composés annuels historiques, y compris les changements de la valeur des titres et le réinvestissement de toutes les distributions/tous les dividendes. Ces montants ne comprennent pas les frais de vente du compte, de rachat, de distribution ou autres frais facultatifs ou impôts sur le revenu payables par un détenteur de parts qui afficherait une baisse de rendement. Dans le cas des fonds qui paient une distribution régulière fixe, le versement de distributions n'est pas garanti et peut fluctuer. Il ne faut

pas le confondre avec la performance, le taux de rendement ou le rendement du fonds. Si les distributions sont plus élevées par rapport au rendement du fonds, votre investissement initial diminuera. Les distributions versées par suite de la réalisation de gains en capital, ainsi que le revenu et les dividendes gagnés par un fonds, sont imposables entre les mains de l'investisseur dans l'année où ils sont payés. Le prix de base rajusté sera diminué du montant des rendements de capital. Si le PBR tombe au-dessous de zéro, vous devrez payer l'impôt sur les gains en capital sur le montant négatif. Les titres de fonds communs de placement ne sont pas garantis par la Société d'assurance-dépôts du Canada ou par tout autre assureur-dépôts du gouvernement. Les fonds communs de

placement ne sont pas garantis, leur valeur change fréquemment et le rendement passé peut ne pas se reproduire. Si vous êtes un résident canadien, vous pouvez vous procurer le prospectus simplifié pertinent, pour chaque fonds commun de placement, auprès de votre conseiller financier ou de Placements IA Clarington inc. en composant le 1 888 860-9888.

Réalisé avec la participation de

